

Cahiers du CRISES

Collection «Working Papers»

Études théoriques

No **ET9908**

**L'économie sociale au Québec:
éléments théoriques et empiriques
pour le débat et la recherche**

par

Benoît Lévesque et Marguerite Mendell

mars 1999

Cahiers du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES)
Collection Études théoriques – no ET9908

« L'économie sociale au Québec : éléments théoriques et empiriques pour le débat et la recherche »
Benoît Lévesque
Marguerite Mendell

ISBN : 2-923140-66-4

Dépôt légal : 1991

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

RÉSUMÉ

Ce texte veut démontrer que l'économie sociale occupe aujourd'hui une place de plus en plus importante dans nos sociétés. Après avoir mis en lumière les diverses significations du concept d'économie sociale, il propose une analyse du contexte institutionnel québécois et un aperçu de la "nouvelle économie sociale". En conclusion, quelques questions sont soulevées pour élargir le débat politique et poursuivre la recherche sur l'économie sociale.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	1
1. Approche théorique et historique du concept.....	2
2. Le contexte institutionnel québécois.....	10
2.1 Les initiatives de la société civile	11
2.2 La reconnaissance de l'économie sociale par l'Etat	13
3. Un bref aperçu de l'économie sociale au Québec	17
CONCLUSION... ..	21
BIBLIOGRAPHIE.....	26

L'ÉCONOMIE SOCIALE AU QUÉBEC: ÉLÉMENTS THÉORIQUES ET EMPIRIQUES POUR LE DÉBAT ET LA RECHERCHE

Benoît LÉVESQUE
Marguerite MENDELL

INTRODUCTION

Le débat sur l'économie sociale prête souvent à confusion de sorte que plusieurs se demandent si l'on discute bien de la même chose et, en conséquence, s'il ne faut pas rejeter une fois pour toute cette appellation. Pour notre part, nous pensons que ce terme recouvre une réalité certes mouvante mais non moins réelle aussi bien pour les chercheurs que pour les intervenants. Nous tenterons d'abord ici de mettre en lumière les diverses significations de l'économie sociale et à expliquer pourquoi cette dernière occupe une place de plus en plus importante dans nos sociétés. À cette fin, nous proposons une analyse du contexte institutionnel québécois et un aperçu de ce que plusieurs appellent la "nouvelle économie sociale". En conclusion, nous soulèverons quelques questions qui nous semblent intéressantes aussi bien pour élargir le débat politique que pour poursuivre la recherche sur l'économie sociale.

Dès le départ, il nous semble nécessaire de rappeler que le terme économie sociale est polysémique. En premier lieu, comme nous le montrerons, l'économie sociale désigne **une approche théorique** qui remonte au moins à la première moitié du XIXe siècle. Portée d'abord par des économistes "hétérodoxes" (avant la lettre) puis par les sociologues, l'économie sociale se présente alors comme une discipline capable de rendre compte de l'économique selon toutes ses dimensions, y compris ses dimensions sociales. En deuxième lieu, l'économie sociale désigne des **pratiques économiques** misant sur la démocratie et l'entrepreneuriat collectif plutôt que sur l'entrepreneuriat individuel et la seule recherche du profit. Ces initiatives seront qualifiées d'utopiques, d'autant plus qu'elles ne réussiront pas à s'imposer comme alternative, alors que l'économie de marché tendra à se généraliser. En troisième lieu, dans la foulée de cette double tradition, **les recherches** n'ont cessé d'être menées soit pour renouveler les approches théoriques, soit pour évaluer les expérimentations concrètes qui se sont multipliées, notamment depuis le début des années 1980. De nombreuses publications et diverses revues¹ témoignent de ces recherches et de ce renouveau.

¹ Relevons entre autres **Voluntas**, **Official Journal of the International Society for Third-Sector Research** (New York and London, Plénum Press), **Annals of Public and Cooperative Economies** (Blackwell, Oxford), **Revue des études coopératives, mutualistes et associatives** (Paris), **Économie et Solidarités** (Québec), **Nouvelles Pratiques Sociales** (Québec).

Enfin, le débat sur l'économie sociale repose en grande partie sur une analyse différente des transformations du système de production et du système des services collectifs et de redistribution. De ce point de vue, il existe de profondes divergences sur la vision de l'avenir et sur ce qui est souhaitable, y compris au sein de ce que plusieurs appellent encore la gauche. Pour certains, l'avenir ne peut être pensé qu'en continuité avec la social-démocratie telle que mise en oeuvre au cours des "trente glorieuses" (1945-1975) de sorte que la défense des acquis représente la principale revendication. Pour d'autres, la crise économique et politique résulte en grande partie des limites de cette social-démocratie, notamment du point de vue de la démocratisation et de sa capacité à répondre aux nouvelles demandes et à faire une place aux nouveaux acteurs sociaux. En ce sens, la crise actuelle représenterait non seulement une menace mais également une invitation à repenser les rapports entre l'État, le marché et la société civile. Pour notre part, nous voudrions contribuer à une meilleure compréhension de l'économie sociale et orienter le débat sur les véritables enjeux. Ce faisant, nous voudrions encourager les² chercheurs à poursuivre leur recherche sur ces expérimentations, ne serait-ce que pour confronter les pratiques aux idéaux mis de l'avant par les promoteurs.

1. Approche théorique et historique du concept

D'un point de vue théorique, l'économie sociale a d'abord désigné une **approche disciplinaire de l'économie** qui tient compte de l'histoire, des institutions et des normes sociales, se démarquant ainsi des approches économiques dominantes. Outre Charles Dunoyer qui publie un **Traité de l'économie sociale** en 1830, plusieurs économistes utiliseront le terme d'économie sociale pour rendre compte de leur approche de l'économie (Desroche, 1982). En plus de l'école historique allemande dont Schmoller est le représentant le plus connu, Charles Gide utilisera le terme pour traduire une approche d'économie politique qualifiée d'antagoniste par rapport à celle des néoclassiques de la fin du XIXe siècle (Desroche, 1982, 1983; Baslé et alii, 1988). Par ailleurs, certains économistes néo-classiques utiliseront eux-mêmes le terme mais dans un sens différent, soit pour désigner "l'économie du social" ou encore ce qui relève de la redistribution comme en témoigne l'oeuvre de Léon Walras avec ses **Études de l'économie sociale** (1896). La vision walrasienne de la question sociale et son option pour une plus grande justice sociale que ne pouvait assurer l'économie de marché, relevaient du socialisme, si l'on se fie à l'analyse qu'en a fait récemment Pierre Dockès (1996). À partir des années 1920 alors que l'économie de marché s'est imposée, Charles Gide modifie sa position en présentant l'économie sociale comme une approche complémentaire à celle de

² C'est ce que nous faisons entre autres au sein du CRISES (Centre de recherche sur les innovations sociales dans l'économie sociale, les entreprises et les syndicats). Voir site: <http://www.unites.uqam.ca/crises>.

l'économie néo-classique. De plus, progressivement, l'économie sociale portera sur les entreprises et les organisations prenant en considération les questions éthiques et sociales, en l'occurrence les coopératives, les mutuelles et les associations offrant des services ou produisant des biens (Desroche, 1983). Cet important héritage sera ignoré par les économistes comme en témoigne la plupart des histoires de la pensée économique (Schumpeter, 1956). Comme l'ont suggéré Gislain et Deblock (1989), plusieurs économistes antérieurs à cette période mériteraient d'être relus. Nous pensons entre autres à Simonde de Sismondi (1819), "un précurseur du garantisme social" (Baslé, 1988:207) et à Friedrich List (1841) qui n'utilisait pas pour autant le concept d'économie sociale (Winch, 1998).

L'économie sociale comme approche différente de l'économie marchande se retrouve aussi chez les sociologues de diverses tendances à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle. Relevons entre autres la sociologie historique de Max Weber et même l'école française avec Emile Durkheim (Gislain et Steiner, 1995; Steiner, 1998; Swedberg, 1987). Frédéric Le Play (1806-1882) est sans doute celui qui s'y est impliqué le plus fortement en créant un mouvement conservateur de l'économie sociale, mouvement inspiré par les écrits religieux (Martin, 1983). Ce mouvement plus proche du patronat que du mouvement ouvrier ne fait pas disparaître pour autant tout intérêt pour l'économie sociale de la part des socialistes comme en témoignent aussi bien Marcel Mauss que Jean Jaurès (Gueslin, 1998; Desroche, 1983). De ce point de vue, il faut bien voir que l'économie sociale s'est d'abord expérimentée dans ce que Marx et Engels appelaient le socialisme utopique qui a été popularisé par Owen, Saint-Simon, Fourier et Proudhon, le moins utopique d'entre eux (Engels et Marx, 1976 et 1976a). De plus, on pourrait remonter bien avant le XIXe siècle comme en témoigne entre autres **l'Utopie** de Thomas More (1516) où le refus du désencastrement de l'économie du social est explicite de même que la proposition d'une autre façon de faire (Kautsky, 1893).

Si *le flirt* prolongé de l'économie sociale avec la doctrine sociale de l'Église catholique et plus largement avec la droite politique dans certains pays a bel et bien existé, il faut également relever de nombreuses initiatives d'économie sociale réalisées dans le cadre des socialismes réels et même de la social-démocratie (Michelsen, 1992; Bjoern, 1988). Cependant, dans un cas comme dans l'autre, l'économie sociale a souvent été réduite à des statuts juridiques d'organisations et par suite secondarisée par rapport aux systèmes capitalistes ou socialistes (Dumais, 1979; Gislain et Deblock, 1989). Avec la crise du socialisme réel et de l'État-providence, l'économie sociale revient à l'ordre du jour comme une approche qui nous invite à repenser les rapports entre l'économique et le social à l'échelle de la société et non plus à l'échelle d'une entreprise ou d'une organisation prise individuellement (Vienney, 1994). On comprendra que le

réencastrement de l'économie dans le social va encore plus loin que la seule redécouverte du social comme actif et capital social (Coleman, 1988; Putnam, 1993; Polanyi, 1944). Ainsi, les économistes y compris les plus conservateurs redécouvrent l'importance de la cohésion sociale et des institutions pour qu'une économie de marché fonctionne sans tomber dans le chaos ou dans une guerre civile (Flynn, 1997; Stiglitz, 1998; Fukuyama, 1995). De même, la valorisation de l'économie sociale par l'État provient en grande partie de son incapacité à créer de nouvelles solidarités alors que les anciennes s'effritent devant la montée du chômage et de l'exclusion sociale (Hyden, 1998, Castel, 1995). Ce faisant, les dangers d'instrumentalisation du social par l'économique et par l'État sont bien réels même si cette redécouverte offre des opportunités pour ceux et celles qui s'investissent dans l'économie dite sociale (Kusnet et Taylor, 1998).

Dans la réalité, toute économie est sociale, dans le sens qu'elle ne peut fonctionner sans institutions, sans engagement des personnes, sans support des communautés et de l'État, etc. (Bartoli, 1996; Bruyn, 1977 et 1987). L'échange marchand surtout lorsqu'il comporte beaucoup d'incertitude a tendance à se faire en s'appuyant sur des réseaux de relations sociales (Granovetter, 1994). Mais, dans la réalité également, peu d'économistes et peu d'entreprises le reconnaissent puisqu'ils confient tout le pouvoir aux seuls actionnaires consacrant ainsi les droits de propriétés au détriment des autres droits. De plus, lorsqu'il est reconnu, le social est la plupart du temps instrumenté au profit des seules finalités économiques.

En revanche, l'économie dite sociale serait celle qui reconnaît les dimensions sociales de l'économie: reconnaissance entreprise par entreprise mais également à l'échelle de la société. Les entreprises et les organisations dites de l'économie sociale se caractérisent donc par la reconnaissance de la dimension sociale à partir de règles bien précises comme celles qu'on retrouve généralement dans la plupart des coopératives et des organisations à but non lucratif. En pratique, les membres ne sont pas individuellement propriétaires (propriété indivise) et les résultats ne sont pas redistribués en fonction de l'apport en capital-actions (d'où l'idée de parts sociales). De plus, ces organisations sont habituellement portées par des associations en liaison avec des mouvements sociaux (Lévesque, 1999). De même, elles ont tendance à valoriser la prise de décision démocratique indispensable pour éviter que le social ne soit subordonné aux finalités économiques. Ces caractéristiques expliquent pourquoi les organisations et les entreprises relevant de l'économie sociale réussissent mieux que les autres formes d'entreprises à mobiliser non seulement des ressources marchandes mais également des ressources non marchandes et non monétaires. D'où d'ailleurs le terme d'économie plurielle (Laville, 1994; OCDE, 1996).

Au cours des vingt dernières années, plusieurs définitions de l'économie sociale ont été proposées principalement par des auteurs français, belges et espagnols . La première et sans doute la plus populaire est celle proposée par Henri Desroche (1983: 205) qui définit l'économie sociale à partir des ses composantes dite certaines que seraient les coopératives, les mutuelles et les associations. À ce noyau dur, le sociologue français ajoute quatre composantes qualifiées d'incertaines, soit l'entreprise à participation ouvrière, l'entreprise mixte en partenariat avec une municipalité, l'entreprise publique ayant une certaine autonomie de gestion, l'entreprise privée en partenariat avec un syndicat. Cette définition a été très utilisée pour la comptabilité nationale comme le montre bien entre autres le Livre blanc de l'économie sociale en Espagne (Monzon et Barea, 1991). Son point faible est évidemment de s'en tenir au statut juridique au détriment des pratiques. En revanche, l'idée de composantes incertaines mérite d'être prise en considération.

Par ailleurs, Desroche arrime sa définition à un modèle d'analyse organisationnelle qui a été souvent utilisé en sciences de la gestion (Côté, 1992). Il s'agit du "quadrilatère des acteurs" qui permet de distinguer au sein d'une organisation d'économie sociale quatre types d'acteurs ayant des intérêts spécifiques: 1- les membres et les bénévoles à la base; 2- les administrateurs élus en assemblée générale; 3- les gestionnaires généralement engagés par les administrateurs; 4- les salariés engagés par les gestionnaires. Des relations de coopération et de concurrence entre ces divers acteurs rendent l'organisation d'économie sociale à la fois plus complexe et plus conflictuelle que les autres formes d'organisation mais en même temps plus riche en termes de dynamique sociale et de mobilisation de ressources.

La deuxième définition, sans doute la plus complète et la plus complexe, a été proposée par Claude Vienney (1994). L'économie sociale est d'abord définie comme la " combinaison d'un regroupement de personnes et d'une entreprise produisant des biens ou services". Par la suite, l'économiste français montre comment au moins quatre règles de base sont nécessaires pour relier entre eux les divers éléments de la définition: 1) une règle relativement au groupement de personnes (l'égalité), 2) une règle relative aux rapports membres-entreprise (déterminant de l'activité de l'entreprise), 3) une règle relative aux rapports entreprises-membres (distribution des résultats), 4) une règle relative à l'entreprise ou organisation (propriété durablement collective). Ces diverses règles forment système de sorte que la disparition de l'une d'entre elles

³ Le terme économie sociale pour désigner les trois composantes (coopératives, mutuelles et associations) aurait été utilisé d'abord par un essayiste et historien britannique, Samuel Smiles (Lynch, 1995; Monnier et Thiery, 1997).

pourrait remettre en cause la cohérence de l'organisation d'économie sociale (Lévesque et Côté, 1995). Enfin, Vienney montre également qu'il existe un rapport entre les règles, les acteurs et les activités de l'économie sociale. Ainsi, les règles sont en cohérence avec la personnalité sociale des acteurs (relativement dominés) alors que les activités se limitent à des activités nécessaires mais délaissées par les capitalistes et par l'État. Cette définition fort intéressante a été l'objet d'au moins deux critiques importantes: en premier lieu, l'entreprise coopérative est présentée comme l'archétype de l'économie sociale au détriment des associations; en deuxième lieu, l'économie sociale tend à être réduite à l'économie marchande au détriment de la réciprocité.

Suite à ces critiques, Jean-Louis Laville (1992 et 1994) a proposé une définition de l'économie sociale particulièrement appropriée aux services de proximité et à leur dynamique sociale spécifique. D'où d'ailleurs le terme d'économie solidaire plutôt que celui d'économie sociale. La définition comprend trois éléments. En premier lieu, l'économie solidaire serait constituée par "la construction conjointe de l'offre et de la demande par les professionnels et les usagers, à partir d'une impulsion réciprocaire." En deuxième lieu, comme le bénévolat ne saurait suffire sur le long terme, l'économie solidaire tendrait à réaliser une hybridation (ou un mixage) relativement exemplaire de l'économie marchande, de l'économie non marchande (la redistribution réalisée par l'État) et l'économie non monétaire (la réciprocité et le don). L'inspiration de Polanyi (1944) est ici évidente. En troisième lieu, l'économie solidaire occuperait désormais une place plus importante dans le modèle de développement en émergence qui ferait une place plus équilibrée aux trois formes d'économie identifiées précédemment. Cette définition soulève plusieurs questions dont celle de l'hybridation (mixage) des ressources et celle de la place du bénévolat dans l'émergence de cette forme d'économie. De plus, elle a tendance à réduire l'économie sociale aux services de proximité, ce qui pose problème au moins dans le cas du Québec où l'économie sociale s'affirme aussi bien sur le terrain du développement social que sur celui du développement économique, souvent en liaison avec l'ancienne économie sociale. En revanche, cette définition reconnaît bien l'importance des associations dans la nouvelle économie sociale.

Enfin, Bernard Enjolras (1994, 1995) a proposé une approche de l'économie sociale, à partir des diverses logiques d'action à l'oeuvre dans les associations: logique civique, logique domestique, logique marchande, logique de l'inspiration, etc. L'association est ainsi définie "comme un dispositif de compromis destiné à gérer les tensions entre plusieurs formes de coordination et impliquant les formes de coordination marchande, domestique, solidaire, administrative, démocratique". (Enjolras, 1994:94). Selon les compromis entre ces logiques,

l'auteur identifie cinq types d'association: 1- l'association intégrée à l'appareil public, 2- l'association chargée d'une mission de service public, 3- l'association menant une activité d'intérêt général, 4- l'association caritative; 5- l'association de service de proximité. Comme Laurent Thévenot (1993) l'a mentionné, cette typologie permet de tenir compte de "l'ordre d'importance sur ce qu'il convient de faire", du point de vue des acteurs et de la mission spécifique des associations. Un ouvrage récent montre comment cette approche peut être fructueuse pour une évaluation socio-économique des impacts et une analyse relativement raffinée du fonctionnement des associations engagées dans la production de biens ou de services (Laville et Sainsaulieu, 1997).

Enfin, le Conseil wallon de l'économie sociale (CWÉS, 1990), suite aux travaux de l'économiste belge Jacques Defourny (1991), a proposé une définition qui a d'ailleurs été retenue par le Chantier québécois de l'économie sociale. Cette définition comprend deux volets: le premier concerne la notion d'économie; le second porte sur les principes et valeurs. Dans un premier temps, l'économie est définie d'un point de vue substantif (comme le suggère Polanyi: production concrète de biens ou de services) et non d'un point de vue formel (arbitrage entre des ressources rares et des besoins illimités, comme le proposent habituellement les économistes). La dimension sociale de l'activité économique donne alors lieu à la notion de rentabilité sociale, soit l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être de la population, les économies dans l'offre de services publics ou dans des prestations sociales, les emplois créés pour des personnes qui en seraient autrement exclues, etc. Cependant la référence à l'économie ainsi définie exclut certaines activités, telle une manifestation dans la rue fait partie de l'action politique. De plus, l'activité économique relèvera de l'économie sociale que dans la mesure où elle obéit aux principes suivants: 1) la finalité de service aux membre ou à la collectivité; 2) l'autonomie de gestion; 3) le processus de décision démocratique; 3) la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des surplus et des revenus; 4) la participation, prise en charge et responsabilité individuelle et collective. Cette définition est large puisqu'elle permet d'inclure les coopératives, les mutuelles, les associations et même des entreprises à capital-actions qui se seraient donnés des règles (ex. conventions d'actionnaires) pour se conformer à ces principes. Enfin, elle permet une confrontation sur la conformité des pratiques par rapport aux valeurs et principes affirmés.

Au niveau de la recherche empirique, les auteurs utilisent souvent plus d'une approche pour leur analyse. Si l'on exclut les textes cités précédemment, la recherche est à dominante

descriptive. Deux directions semblent privilégiées⁴. La première est celle des inventaires pour évaluer l'importance de l'économie sociale dans l'économie nationale (Rapport Monzon-Barea, 1991; Defourny et Monzon, 1992; Leduc-Browne et Landry, 1995). Une telle démarche est sans doute nécessaire pour la reconnaissance de l'ampleur de l'économie sociale et des domaines d'activité mais elle doit être ouverte à un questionnement sur la nécessité d'indicateurs socio-économiques appropriés. La seconde est celle des analyses sectorielles et des études de cas qui s'intéressent davantage à la contribution de l'économie sociale dans un secteur donné d'activité. Parmi les secteurs étudiés relevons entre autres l'insertion sociale (Defourny, Laville et Favreau, 1998), le développement économique communautaire (Mendell, 1998 et 1994; Fontan, 1991; Shragge, 1997), l'aide à domicile (Bélangier, 1994 et 1995; Vaillancourt, 1997), le logement social (Bouchard et Gagnon, 1998; Jette et alii, 1998), les fonds de développement (Lévesque et Mendell, 1998). Certaines de ces études tendent à démontrer que "l'actualisation du potentiel des organismes communautaires relevant de l'économie sociale, et l'orientation de leurs activités dépendent en grande partie des stratégies qui sont et seront adoptées en fonction de la conjoncture sociale, politique et économique; niveau d'ancrage des organismes dans la communauté, présence d'une stratégie démocratique de développement local, capacité de développer de nouvelles solidarités avec les organismes des secteurs privé et public, concertation et partenariat bien ciblés, mise de l'avant de l'intersectorialité, etc." (Jette, Lévesque, Mager et Vaillancourt, 1999: 54).

Dans cette visée, une conception de l'économie sociale qui se limiterait aux entreprises et aux organisations prises une à une, risquerait fort de se méprendre sur le sens et la portée de l'économie sociale⁵. En effet, les analyses tentent à montrer que l'économie sociale n'est pas en *elle-même* un modèle de développement⁶; mais qu'elle ne prend tout son sens qu'à partir de

⁴ . Pour un premier aperçu de ces recherches, voir la bibliographie réalisée par C. Jette, B. Lévesque, L. Mager et Y. Vaillancourt (1999).

⁵ C'est la conclusion à laquelle arrive Joseph Stiglitz (1998). Après des années de politiques monétaristes qui insistent sur des conditions économiques très sévères sans aucune préoccupation pour les conséquences sociales de ces politiques imposées dans les pays pauvres. Pendant plus de 20 années, le "société" était complètement délaissée de sorte qu'il en est souvent résulté un appauvrissement général de la population et dans bien des cas un chaos social. Maintenant des économistes tels Stiglitz reconnaissent non seulement les catastrophes résultant de ces politiques, mais également l'impossibilité de revitaliser l'économie sans prendre en considération la société selon toutes ses dimensions. D'où les propos suivants: "To be effective, this (...) will need to embrace the ambitious goal of encouraging society-wide transformation. (...) While the details of a development strategy will differ from country to country, one constant is that since a development strategy outlines an approach to the transformation of society, it must address all components of society" (Stiglitz (1998: 9).

⁶ Le terme modèle de développement est pris ici dans le sens qu'en donnent entre autres les régulationnistes. Il s'agit d'une configuration à l'échelle d'une société qui repose sur un bloc social et sur une vision du monde (paradigme sociétal) relativement partagée. À la base, on retrouve un ensemble de formes institutionnelles concernant aussi bien le système de production (et donc le rapport salarial) que les services collectifs. Le mode de régulation qui est le produit de compromis sociaux à l'échelle de la société, pose les bases de la place respective de l'État, du marché et de la société civile dans la régulation sociale et économique (Lipietz, 1989).

son inscription dans un modèle de développement. De ce point de vue, trois modèles idéaux ont été proposés pour la période de l'après-seconde-guerre mondiale (Vaillancourt et Laville, 1998):

1- le modèle social-démocrate traditionnel où le social relèverait exclusivement de l'État et de la seule redistribution. L'économie sociale résulterait d'un héritage du passé et est ainsi vue comme forme résiduelle. Le social apparaît dès lors quasi-exclusivement comme problème social exigeant des investissements de la part de l'État, taxant ainsi le capital considéré comme instrument privilégié de production de richesses.

2- le modèle néo-libéral où l'économie est réduite au marché et où le social ne concerne que ceux et celles qui ne participent pas à l'économie de marché et qui constituent ainsi une demande insolvable. L'économie sociale tendrait alors à devenir une économie de misère, une économie au noir ou une économie informelle (bénévolat, travail domestique, etc), coupée des enjeux de l'économie dominante. Enfin, lorsque le social est reconnu comme actif ou capital social, il est alors instrumentalisé au profit de des seules finalités économiques.

3- le modèle de la démocratie économique et sociale où le social relèverait à la fois de l'État (de la redistribution) et de la société. Ce faisant, l'économie sociale remettrait en question l'exclusivité marchande dans le développement économique et *a fortiori* social. Les acteurs économiques seraient alors plus nombreux de manière à inclure non seulement les syndicats mais également les femmes, les groupes communautaires, les jeunes, etc... Dans ce modèle, l'économie sociale ne saurait s'épanouir sans de profondes transformations socio-économiques telles la réduction du temps de travail, une politique de la pluriactivité, une démocratisation du travail et des services collectifs, etc. (Lévesque, 1997).

À l'heure actuelle, l'enjeu principal ne porte plus sur la reconnaissance de l'importance de l'économie sociale comme telle et du social comme actif mais sur le choix d'un modèle de développement pour les années à venir. Autrement dit, la différence entre ce qu'on peut appeler encore la droite et la gauche ne reposerait plus sur la reconnaissance du rôle du social dans l'économie mais sur les conséquences qu'il faut en tirer pour remodeler les interventions de l'État et pour moderniser et démocratiser le système de production et les services collectifs. Les positions par rapport à l'économie sociale seront colorées par la façon dont cette dernière est inscrite dans le modèle de développement en émergence. Ainsi, ceux qui sont carrément contre l'économie sociale ont tendance à la voir comme prolongement du modèle néo-libéral et à être convaincus de la pertinence et de la viabilité du modèle social-démocrate traditionnel. De même, ceux et celles qui sont en principe favorables à l'économie sociale ont tendance à la définir dans la visée d'une modèle plus démocratique, ce qui supposerait de lourdes transformations socio-

économiques. Tout cela nous invite à prendre en considération le contexte institutionnel pour bien évaluer le potentiel et les limites de l'économie sociale. Cet exercice nous semble nécessaire pour apprécier correctement l'expérience québécoise.

2. Le contexte institutionnel québécois

Avant de présenter le contexte institutionnel québécois des dernières années, il faut bien voir que la place de l'économie sociale dans la société québécoise a varié considérablement au cours du dernier siècle. Comme nous avons tenté de le montrer précédemment, la signification et la portée de l'économie sociale relèvent en grande partie du modèle de développement dans lequel elle s'inscrit. Bien que l'économie sociale au Québec comme ailleurs dans le monde émerge au milieu du XIXe siècle, sa présence ne deviendra pleinement significative en termes de développement qu'à partir du début du siècle avec entre autres la fondation des caisses populaires d'Alphonse Desjardins et celle des coopératives agricoles (Deschênes, 1979, Rudin, 1990; Poulin, 1990).

À grands traits, on peut identifier trois périodes où l'on retrouve des "modèles de développement" différents et en conséquence diverses significations de l'économie sociale. En premier lieu, on peut identifier l'émergence et la montée d'un **modèle corporatiste** dans les années 1920 et 1930 qui est anti-étatiste et anti-socialiste, modèle s'appuyant sur la doctrine sociale de l'Église, modèle défensif, culturel et tendanciellement totalitaire comme l'a révélé le duplessisme (Martel, 1987; Dupuis, 1995; Archibald, 1983). Dans ce contexte, l'économie sociale occupait en principe un large espace puisqu'elle visait "l'humanisation de l'économie" mais sous la gouverne de l'élite traditionnelle et de l'Église dans la perspective d'une harmonisation des intérêts des diverses classes sociales (Minville, 1980; Lévesque, 1981).

En deuxième lieu, **le modèle d'économie publique et mixte** (1960-1970) où les entreprises d'État prennent en charge l'intérêt général et par conséquent certaines fonctions importantes de la régulation de l'économie capitaliste (Gow, 1986). Ce modèle repose sur une nouvelle élite qui tente de définir le bien commun et l'intérêt général en misant sur la grande entreprise étatique et privée (Brunelle, 1978). Dans cette visée, l'économie sociale était considérée comme relevant d'un monde traditionnel et communautaire. Au milieu des années 1970, on assistera à l'émergence d'une nouvelle économie sociale comme forme contestataire de ce modèle alors dominant à partir de l'association volontaire de citoyens (Bélanger et Lévesque, 1992).

En troisième lieu, dans un contexte de déréglementation des marchés et de mondialisation de l'économie, **le modèle partenarial** (1980-1990) qui mise sur la concertation des divers acteurs sociaux, se présente comme une façon de répondre aux exigences de l'intérêt général. Dans une vision nationaliste non partisane, les divers gouvernements québécois ont adopté une telle stratégie qui les distingue des gouvernements carrément néo-libéraux (Bourque, 1998). Progressivement, tous les acteurs sociaux et toutes les formes d'entreprises, y compris les entreprises et organisations de l'économie sociale, ont été sollicitées. Comme nous le verrons maintenant, les programmes et diverses mesures de l'État ont été précédés d'initiatives de la société civile qui relèvent de l'économie sociale.

2.1 Les initiatives de la société civile

Du point de vue des acteurs sociaux, le Québec se distingue de ses voisins, les États-Unis et le reste du Canada. Ainsi, les syndicats y occupent un poids plus important qu'ailleurs en Amérique du Nord. De même, le patronat québécois peut s'exprimer d'une seule voix à partir du Conseil du patronat du Québec, un regroupement qui n'a pas d'équivalent dans le reste du Canada (malgré de nombreuses associations patronales). De plus, l'importance relative des entreprises d'économie sociale et d'économie publique par rapport aux entreprises dites capitalistes de même que la préoccupation du patronat autochtone pour le contrôle québécois des entreprises constituent autant de marques distinctives (Lévesque et Malo, 1992). Le Québec se distingue également par des pratiques de concertation patronales-syndicales qui ouvrent parfois sur une démocratisation du travail (Grant, Bélanger et Lévesque, 1997). De plus, depuis le début des années 1980, la participation des travailleurs⁷ à la propriété des entreprises est maintenant possible à partir de deux fonds de travailleurs et d'une trentaine de coopératives travailleurs-actionnaires dans lesquelles les syndicats sont engagés (Comeau et Lévesque, 1993). En somme, depuis au moins le début des années 1980, les syndicats ont opéré un revirement stratégique (Boucher, 1992) en valorisant la participation des travailleurs dans les entreprises et en favorisant diverses innovations organisationnelles et institutionnelles dont certaines, tels les fonds de développement, relèvent de la nouvelle économie sociale (Lévesque et Mendell, 1998).

Dans les groupes communautaires, il s'est également opéré un revirement semblable. En trois décennies, les groupes communautaires sont passés du syndicalisme du cadre de vie des années

⁷ Il s'agit d'abord du Fonds de Solidarité des travailleurs du Québec (FTQ) fondé en 1983 et dont les actifs dépassent deux milliards \$ canadien. Le Fondation, Fonds de développement pour la coopération et l'emploi (CSN) fondé en 1994 et dont les actifs dépassent les 80 millions \$ canadiens.

1960 aux groupes autonomes de services des années 1970, en passant par les projets pilotes et les expérimentations des années 1980 de sorte que les années 1990 s'ouvrent sur de nouvelles modalités d'institutionnalisation (Bélangier et Lévesque, 1992; Lévesque et Vaillancourt, 1998). Depuis deux décennies, les groupes communautaires de services qui valorisent la participation des usagers se sont donnés une vision du développement où les frontières entre le social et l'économique ont été remises en question. Ainsi, la nouvelle économie sociale situe les services de proximité non seulement dans le domaine de la santé et des services sociaux (et donc dans le domaine du développement social) mais également dans le cadre du développement économique communautaire (DEC) et du développement local. Le concept de DEC qui s'est imposé au cours de cette période, affirme avec force cette liaison de l'économie et du social, liaison pour le moins évidente à l'échelle locale (Mendell, 1994). Pour les questions sociales et économiques, la période actuelle est également marquée par la reconnaissance institutionnelle des groupes communautaires et de femmes qui ont été appelés à siéger à côté des syndicats et du patronat pour relever le défi de la lutte au chômage et à la pauvreté de même que celui de la satisfaction de nouveaux besoins sociaux.

Diverses initiatives venant d'abord de la société civile, telles l'expérience du Forum pour l'emploi⁸ (1989-1994), Urgence rurale, devenue Solidarité rurale⁹ (1991 à nos jours) ont permis cette reconnaissance des groupes communautaires. La **Marche des femmes contre la pauvreté, du Pain et des rosés**, lancée le 4 juin 1995 à l'initiative de la Fédération des femmes du Québec, a constitué le moment par excellence de la reconnaissance publique de l'économie sociale. La demande qui a soulevé l'intérêt du gouvernement et qui a entraîné la reconnaissance de l'économie sociale par le gouvernement québécois était l'urgence d'investir dans l'infrastructure sociale. Cette marche a permis d'identifier clairement l'économie sociale et notamment les services de proximité comme secteur d'activités à promouvoir en raison entre autres de la place importante qu'y occupent les femmes. Enfin, elle a été suivie de la mise sur

⁸ **Le Forum pour l'emploi**, une initiative non gouvernementale, constitue une expérience charnière de la concertation pour l'emploi au Québec et ouvre sur des initiatives régionales et locales, et par suite implicitement sur l'économie sociale. Les premiers efforts pour la mise sur pied du Forum pour l'emploi remontent à 1987 mais il ne s'impose qu'à partir de 1989 à l'occasion d'un grand rassemblement national où les syndicats comptaient 486 représentants, le socio-communautaire: 234, les coopératives: 192, les ministères: 181, les entreprises privées: 132 (Forum pour l'emploi, 1990: xiii). Ce grand rassemblement national avait été précédé de douze forums dans les grandes régions du Québec et par la création de comités d'organisation dans chacune de ces régions. Les rencontres régionales qui ont mobilisé plus de 2500 personnes, ont permis de faire connaître les objectifs du forum national et d'identifier les expériences novatrices et les pistes d'action en matière de création ou de maintien d'emplois.

⁹ **Les États généraux du monde rural** en février 1991 ont réuni 1200 délégués, avec le soutien logistique de l'Union des producteurs agricoles (UPA) qui faisait d'ailleurs partie du Forum pour l'emploi dont il a été question précédemment. On peut donc supposer que l'UPA s'en est inspirée pour fixer les objectifs et le mode de fonctionnement des États généraux du monde rural.

piéd d'un Comité d'orientation et de concertation sur l'économie sociale et de Comités régionaux d'économie sociale¹⁰ (GRES), animés dans un premier temps exclusivement par les femmes. Elle a également donné lieu à la création d'un Fonds de lutte contre la pauvreté de 225 millions de dollars sur cinq ans qui vise entre autres le soutien de l'économie sociale. De plus, dans son rapport **Entre l'espoir et le doute**, le Comité d'orientation et de concertation sur l'économie sociale a proposé une définition¹¹ de l'économie sociale et a posé les principaux paramètres qui ont guidé le travail de réflexion qui s'en est suivi.

2.2 La reconnaissance de l'économie sociale par l'État¹²

À la demande entre autres des syndicats, le gouvernement du Québec a invité tous les acteurs socio-économiques à participer à une **Conférence sur le devenir social et économique du Québec** en mars 1996. Pour la première fois, les groupes communautaires et de femmes étaient invités comme partenaires pour discuter de questions économiques et sociales. Cette conférence a alors mis sur pied deux grands chantiers: un chantier portant sur l'économie et l'emploi, couvert par quatre groupes de travail (économie sociale, entreprise et emploi, relance de la métropole, régions-municipalités); un second chantier sur la réforme des grandes services publics, d'où quatre groupes de travail (régime d'apprentissage, réforme de la sécurité du revenu, réforme de l'éducation, réforme de la santé et formation professionnelle). À ces deux chantiers, il faut ajouter une Commission sur la fiscalité et le financement des services publics qui avait été formée à la demande expresse des syndicats. Les divers groupes de travail deviendront eux-mêmes des chantiers, d'où l'expression **Chantier de l'économie sociale** qui sera sans doute l'un des chantiers les plus innovateurs¹³.

¹⁰ Depuis un an, les GRES sont devenus des comités consultatifs des Conseil régionaux de développement (CDR) pour les questions relevant de l'économie sociale.

¹¹ En revanche, entre la vision féministe de l'économie sociale et celle portée par le Chantier, certaines divergences quant à la nature de l'économie sociale se manifesteront au grand jour. Ce sera le cas entre autres de l'inclusion des associations de défense des droits dans l'économie sociale et d'une définition de l'économie sociale comme secteur limité aux organisations à but non lucratif.

¹² Cette section d'inspiration d'une recherche réalisée conjointement par B. Lévesque et Y. Vaillancourt (1998).

¹³ Le Chantier relevait d'un Comité d'orientation où siégeaient les représentants de divers acteurs sociaux: groupes de femmes, groupes communautaires, mouvement coopératif, mouvement syndical, mouvement national, groupes de jeunes, représentants du patronat. Son mandat consistait à présenter des projets créateurs d'emplois s'inscrivant dans le domaine de l'économie sociale. Cela supposait un consensus entre les acteurs sociaux sur une définition de l'économie sociale. Suite à la remise de son rapport à l'automne 1996, il a été recommandé que le Chantier de l'économie sociale poursuive son travail pour une période de deux ans, soit jusqu'en décembre 1998. La présidence était assurée par Nancy Neamtan, une pionnière du développement économique communautaire à Montréal. Ce chantier s'autonomisera de sorte qu'au printemps 1999, il aura convoqué une assemblée générale de fondation. Le Chantier de l'économie sociale devient ainsi une OBNL regroupant exclusivement des acteurs de la société civile.

Ces divers chantiers rendront compte de leurs travaux au **Sommet sur l'économie et l'emploi**, tenu à l'automne 1996, et qui visait à définir le cadre dans lequel le Québec évolue et à tracer ainsi les grandes lignes d'un "pacte social". Avec ce Sommet socio-économique sur l'avenir du Québec, nous entrons plus profondément dans le domaine de la concertation telle qu'initée par l'État (et cela même si les frontières entre la société civile et l'État deviennent de plus en plus poreuses). Outre la négociation et la concertation qui ont permis de dégager des consensus sur un grand nombre de décisions, le point le plus important de ce processus nous semble avoir été la nature du partenariat et notamment la diversité des groupes représentés. Pour la première fois à l'échelle du Québec, la **concertation initiée par l'État est devenue quadripartite** avec la présence des groupes de femmes et des groupes communautaires. Ces nouveaux acteurs sociaux représentaient environ 20% de l'ensemble des délégués à ce sommet.

Pour le Chantier de l'économie sociale, la définition de l'économie sociale constituait un enjeu important qui a été relevé d'une manière satisfaisante, notamment en ce qui concerne la diversité des composantes l'économie sociale. La définition adoptée au terme de six mois de travail, s'inspire de celle du Conseil wallon de l'économie sociale (Defourny, 1991). En mettant l'accent plus sur les valeurs que sur les statuts juridiques, cette définition large permet de réunir sous un même chapeau aussi bien l'ancienne que la nouvelle économie sociale. Elle permet également de tenir compte des pratiques de développement économique communautaire qui ont eu tendance à faire le lien entre les services de proximité et le développement local, entre développement social et développement économique. Enfin, cette définition permettait également de faire le lien non seulement avec le passé mais avec le présent qui est marqué par une crise de l'emploi et de l'État-providence. Dans la recherche de solutions inédites, les paramètres définis par les groupes de femmes, notamment la prise en charge du non marchand comme composante de l'économie et la distinction de l'économie sociale avec la seule création d'emplois, voire l'insertion, ont été repris par le Chantier de l'économie sociale.

Dans son plan d'action, le Chantier a identifié vingt-cinq projets d'économie sociale ayant un potentiel de création de 20,000 emplois au cours des trois prochaines années (Chantier, 1996). Ces projets, qui doivent être menés à terme par les acteurs locaux ou régionaux, touchent aussi bien les services de proximité (aide à domicile, services de garde, centres de services en périnatalité, de l'hébergement) que l'intégration des personnes sans emploi, l'environnement, la récupération, la protection de la faune, la culture, l'information et les communications. De plus, le plan d'action se préoccupe également des conditions de développement et d'institutionnalisation comme en témoignent bien les recommandations du rapport. Cela dit, le rapport insistait tout de même sur le fait que la contribution de l'économie sociale ne pouvait

être évaluée uniquement en termes d'emploi. Le Chantier de l'économie sociale a permis la mise en place de conditions d'institutionnalisation transversales à tous les secteurs. Trois séries de mesures apparaissent déterminantes pour le développement de l'économie sociale.

La première mesure concerne la reconnaissance du statut de "partenaire à part entière" des acteurs de l'économie sociale pour les grands enjeux de développement et leur représentation dans les instances partenariales et dans les démarches de concertation. "Cette reconnaissance interpelle des ministères et institutions gouvernementales de toute nature à reconnaître les organismes et entreprises d'économie sociale comme des intervenants de plein droit (...)" (Neamtam, 1997:87). Le Gouvernement du Québec a rapidement donné suite à cette reconnaissance dans les réformes récentes touchant le développement local et régional, l'emploi et la solidarité sociale. Ainsi, les Centres locaux de développement¹⁴ (CLD) doivent adopter un plan de développement de l'économie sociale qui peut s'appuyer sur un fonds dédié à l'économie sociale. Cette première série de mesures désenclave l'économie sociale.

La seconde série de mesures concerne le financement de l'économie sociale et s'ouvre dans deux directions. D'abord, celle de l'ouverture de certaines institutions publiques de capital de risque qui deviennent accessibles non seulement aux entreprises coopératives mais également aux organismes à but non lucratif (OBNL). C'est le cas d'Investissement Québec (autrefois Société de développement industriel) qui offre maintenant du financement et du conseil aux OBNL. Ensuite, celle de la mise en place de divers fonds réservés à l'économie sociale. Dans cette visée, quatre fonds ont été créés¹⁵ Ces fonds fournissent non seulement du financement

¹⁴ Les CDÉC ont servi de modèle pour la mise en place de 56 Centres locaux de développement (CLD) pour le développement local et de 150 Centres locaux d'emplois (CLE) pour l'offre de main-d'oeuvre, soit la formation, l'employabilité et l'insertion professionnelle. Cette institutionnalisation se fait à l'initiative de l'État, en l'occurrence du Ministère des régions pour les CLD et du Ministère de l'emploi et de la solidarité pour les CLE. Au plan local, les CLE seront subordonnés aux CLD puisque les conseils d'administration de ces derniers "agiront comme structure de partenariat au palier local et auront la responsabilité de déterminer au plan local d'action pour l'économie et l'emploi" (Comité ministériel du développement social, 1998:9). Au plan du financement, le Ministère des régions a prévu 60 millions \$ pour l'année 1998 dont 14 millions \$ pour la seule région de Montréal. Ils doivent également s'engager à soutenir les initiatives d'économie sociale créatrices d'emploi et à les financer. Cette réforme administrative permet sans doute aux CDÉC de faire des gains importants. Ainsi la formule de la CDÉC avec son conseil d'administration formé des divers acteurs sociaux locaux et avec sa vision large du développement local a été préférée à la formule des Corporations de développement économique (CDE) mise sur pied par certaines villes et municipalité et dont les interventions se limitaient à la création d'entreprise sous la direction d'un commissaire industriel. Du côté des pertes, il y a sans doute celle d'une autonomie quelque peu réduite en raison d'un lien plus exclusif avec un ministère, celui des régions, même si le CLD est juridiquement autonome et incorporé sous le statut d'une organisation sans but lucratif.

¹⁵ Il s'agit 1) d'un Fonds de 43 millions \$ pour le logement social assuré par les coopératives d'habitation et les OBNL; 2) un Fonds d'économie sociale (FES) sous l'égide des Conseil régional de développement: 2,875, 000\$ pour la seule région de Montréal; 3) un volet économie sociale provenant du Fonds de lutte contre la pauvreté (FLP): 2,240,000\$ pour la seule région de Montréal; 4) un Fonds de développement de l'économie sociale

mais offre également directement ou indirectement de l'accompagnement et du conseil. De même, un Comité sectoriel de la main-d'oeuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire a été mis en place pour soutenir la formation et l'analyse des besoins (ressources techniques, formation de projet, etc.).

La troisième série de mesures concerne le cadre législatif. Sur ce point, relevons entre autres la création d'un nouveau type de coopérative, la coopérative de solidarité qui s'inspire du modèle italien (Laville, 1999; Borzaga,1995). Ce statut serait particulièrement adapté aux services de proximité puisqu'il permet de réunir dans une même entreprise non seulement les travailleurs et les usagers mais les membres de la communauté touchée par ces services. De même, des modifications à la loi des coopératives et des organismes sans but lucratif sont prévues. Enfin, la participation du communautaire au Sommet représente en elle-même une certaine institutionnalisation ou tout au moins une reconnaissance explicite de la part de l'État et des autres acteurs sociaux.

Cette reconnaissance donne naissance à des conditions de développement relativement favorables à l'économie sociale. On passe donc d'une période où prédominaient l'expérimentation et les projets pilotes à une autre période où leur diffusion semble aller de soi. De ce point de vue, l'État québécois répond en quelque sorte à une demande de reconnaissance mais à partir d'une vision où le court terme risque de l'emporter sur le long terme. De plus, cette reconnaissance n'est pas exempte d'ambiguïté puisqu'elle se fait à partir d'attentes différentes: d'un côté, réduction des coûts et création d'emplois; de l'autre, prise en main et démocratisation de l'économie. Dans cette visée, les enjeux sociaux se sont ainsi déplacés: la demande de reconnaissance des nouveaux acteurs étant acquise, celle de la démocratisation n'est pas résolue pour autant. De nouvelles revendications s'imposent même si les frontières entre la société civile et l'État sont devenues plus poreuses que jamais auparavant (Mendell, 1998; Melucci, 1988). Ainsi, l'émergence d'une démocratie associative comme complément à la démocratie libérale soulève de nouvelles questions pour l'élargissement de la démocratie (Amin et Hausner, 1997; Amin, 1996; Cohen and Rogers, 1995; Hirst, 1994; Thériault, 1995; Schmitter,1992). De ce point de vue, l'autonomisation, la représentativité et le nouveau mandat du Chantier de l'économie sociale pourraient répondre au danger de la fragmentation et des corporatismes.

(devenu Réseau d'investissement social du Québec) dont la capitalisation sera de 23 millions \$ à partir de souscriptions du privé (19 millions\$) et de l'apport du gouvernement du Québec (4 millions\$).

3. Un bref aperçu de l'économie sociale au Québec

L'économie sociale regroupe des coopératives, des mutuelles et des ONBL qui souscrivent aux valeurs et aux principes énoncés par le Chantier de l'économie sociale, soit "l'ensemble d'activités économiques de type associatif fondées sur les valeurs de solidarité, d'autonomie et de citoyenneté se retrouvant dans les principes suivants: a) la finalité de services aux membres ou à la collectivité plutôt que le profit; b) une autonomie de gestion (pour la distinguer du secteur public); c) un processus de décision démocratique; d) la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la redistribution des surplus; e) la mise en opération autour des principes de la participation, de la prise en charge et de la responsabilité individuelle et collective (Lévesque et Ninacs, 1997: 133). Cet ensemble d'entreprises et d'organisations est manifestement hétérogène non seulement en raison de la diversité des secteurs d'activités mais également de la diversité des générations dont les plus anciennes remontent à la fin du XIXe siècle. Les entreprises d'économie sociale ainsi entendues ont toutefois en commun de reposer sur une association de personnes qui misent sur la démocratie et la participation pour trouver des solutions aux problèmes les touchant directement et de remplir ainsi une fonction nécessaire à l'échelle de la société (Vienney, 1994).

Les diverses générations de l'économie sociale représentent près de 100,000 emplois et environ 8000 entreprises ou organisations dont 3000 coopératives. Si l'on tient compte du nombre de clients ou de membres, ces entreprises ou organisations touchent la quasi-totalité de la population. Cet ensemble d'entreprises et d'organisation est plus important que son seul poids économique ne le laisse supposer. En effet, ces entreprises et organisations sont concentrées dans quelques secteurs d'activités de sorte qu'elles y jouent souvent un rôle déterminant. De plus, elles mobilisent des ressources non marchandes et non monétaires très importantes en raison de leur base associative qui demeure dynamique même dans le cas des entreprises les plus institutionnalisées. Enfin, regroupées en associations, regroupements et fédérations de diverses natures, les entreprises et organisations d'économie sociale constituent de nombreux réseaux reliés entre eux par diverses passerelles, y compris les mouvements sociaux. Cependant, pour le besoin de cet article, nous concentrerons notre attention sur la nouvelle économie sociale, soit celle qui a émergé à partir des années 1970 et qui s'est affirmée dans les années 1980.

La nouvelle économie sociale peut être regroupée sous deux grands volets: le développement social et le développement économique, même si, notamment au plan des collectivités locales, il n'existe pas de séparation étanche entre les deux. Dans le développement économique, les

initiatives sont souvent apparues dans un premier temps comme réponse à la crise du travail (demande pour travailler autrement comme cela est manifeste dans les projets d'entreprises autogérées) puis, dans un deuxième temps, comme réponse à la crise de l'emploi (créer son propre emploi). De même, dans le domaine du développement social et des services aux personnes, les initiatives ont émergé dans un premier temps comme recherche d'alternatives aux services étatiques comme en témoignent les cliniques populaires des années 1970 et, dans un deuxième temps, comme réponse à des demandes insatisfaites par l'État comme c'est le cas de l'aide à domicile. Selon les activités en cause, les mouvements sociaux porteurs seront soit le mouvement syndical comme pour, par exemple, les fonds de travailleurs, soit le mouvement des femmes comme pour, par exemple, les garderies. Mais, dans bien des cas, les initiatives ont été portées par une coalition de mouvements sociaux: mouvement des femmes, mouvement communautaire, mouvement syndical, mouvement rural, mouvement écologique, etc.

Dans le domaine du développement économique, les coopératives de travail représentent quelque 130 coopératives pour environ 4000 emplois. À cela s'ajoute une trentaine de coopératives de travailleurs-actionnaires qui permettent une présence des travailleurs sur le conseil d'administration des entreprises qui les emploient. Les fonds de travailleurs constituent sans doute l'innovation la plus lourde de conséquences. Ainsi, le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ) a des actifs de plus de 2,7 milliards \$ et a créé ou soutenu 66,000 emplois. Dans les entreprises dans lesquels il investit, le Fonds signe une convention d'actionnaires qui pousse l'entreprise à réaliser des arbitrages entre l'économique et le social, notamment à tenir compte des emplois dans les investissements, à contribuer à la formation économique des travailleurs et à réserver des sièges aux représentants du Fonds sur le conseil d'administration. De plus, le Fonds remplit des fonctions quasi étatiques relevant de l'intérêt général en favorisant une certaine planification économique à partir de fonds spécialisés et un développement régional et local à partir de plus d'une centaine de fonds régionaux et locaux (Lévesque et Mendell, 1998). Ces activités relevant de l'intérêt général méritent selon nous d'être soulignées et associées à l'économie sociale comme innovations, notamment en termes de gouvernance. Enfin, le Fondation, le fonds de développement pour la coopération et l'emploi (CSN), qui est plus récent, a des actifs de plus de 80 millions \$. Ce fonds s'est donné pour objectif de favoriser le développement d'entreprises relevant explicitement de l'économie sociale ou encore contribuant au développement durable.

Dans le domaine des services marchands, les initiatives sont beaucoup plus nombreuses et diverses. Certaines sont en grande partie intégrées dans l'économie de marché comme en témoignent entre autres les coopératives funéraires et les coopératives en milieu scolaire,

notamment dans les collèges et universités. Avec le vieillissement de la population et la prise de contrôle des salons funéraires par de très grandes entreprises privées généralement américaines, les coopératives funéraires connaissent une nouvelle popularité: elles comptent maintenant plus de 100,000 membres et ont accès depuis peu à un fonds dédié pour convertir des salons funéraires privés en coopératives. De plus, elles sont compétitives en termes de coûts et représente une autre façon de faire comme en témoigne leur volonté de "démarchandiser" la mort en éliminant les faux frais et en laissant le contrôle des salons funéraires aux usagers ou à leurs survivants. Elles posent également en d'autres termes la question des "préarrangements" (contrats à long terme concernant le traitement à accorder à sa dépouille). En milieu scolaire, les coopératives d'achat et de vente de matériel scolaire ont connu une très forte croissance: elles emploient plus de 600 personnes pour un chiffre d'affaires d'environ 100 millions \$. Cette croissance s'appuie entre autres sur la distribution et le montage d'ordinateurs personnels. Dans certains cas, elles permettent également de former une relève à la coopération (Lévesque, Malo et Girard, 1999).

Dans le domaine plus spécifiquement du social, trois types d'initiatives méritent d'être signalées. En premier lieu, le domaine du logement social où l'on retrouve à la fois des OBNL et des coopératives d'habitation. Depuis le milieu des années 1970 pas moins de 1022 coopératives ont été créées avec 22,400 membres. Ces coopératives "sortent" le logement locatif du marché en offrant des logements de qualité à un prix défiant toute concurrence. De plus, elles favorisent une socialisation des locataires à partir de diverses activités dont l'entretien et même le loisir. En deuxième lieu, les garderies qui représentent une réussite dans la mesure où elles favorisent la définition des services et la gestion conjointe par les employés et les parents. En 1997, les 700 garderies populaires offraient 15,500 emplois et 90,000 places pour les enfants. Un saut qualitatif sera vraisemblablement réalisé avec la nouvelles politiques des places à 5.00\$ (Lévesque et Vaillancourt, 1998).

En troisième lieu, les services sociaux et de la santé constituent un domaine en très forte croissance en raison des demandes provenant des groupes communautaires et de groupes femmes, d'une part, et des fonds que l'État y affecte, d'autre part. Relevons entre autres les groupes de santé mentales, les groupes d'entraide: alcoolisme et toxicomanie, maisons de jeunes, maisons de femmes, centres communautaires, etc. Le domaine de l'aide à domicile devrait connaître également une forte croissance, suite au virage ambulatoire pris par les centres hospitaliers et au recentrage des Centres locaux de services communautaires (CLSC). Au cours des prochaines années, on prévoit la création de plusieurs milliers d'emplois dans ce secteur. On comprendra aussi que ce secteur est le plus controversé. Certains craignent qu'il y ait

transfert d'emplois du secteur public vers ces nouvelles entreprises et que cela se fasse principalement sur le dos des femmes. De leur côté, les promoteurs de ces initiatives répondent que leur concurrent n'est pas le secteur public mais l'économie au noir de sorte que l'économie sociale représenterait un progrès tant pour les employés que pour les usagers.

Il existe aussi de nombreuses initiatives relevant de l'économie sociale qui visent à répondre aux problèmes de l'appauvrissement d'une partie de plus en plus importante de la population. Dans le domaine des besoins primaires, relevons entre autres un nombre croissant de restaurants populaires, de banques alimentaires, de cafétérias sans but lucratif, de cuisines collectives, de friperies et de ressourceries, de cercles d'emprunt, de systèmes d'échanges locaux, etc. Ces initiatives qui visent en même temps l'insertion socio-économique offrent non seulement des produits et services de qualité mais également des lieux de socialisation des usagers. Sans prétendre résoudre le problème de la pauvreté, elles s'attaquent à l'une de ses dimensions les plus cruciales, l'isolement social. Enfin, plus d'une centaine d'entreprises d'insertion par le travail offrent non seulement des emplois mais une formation pour ceux et celles qui désirent entrer sur le marché du travail après en avoir été exclus pendant une longue période. Ces initiatives constituent des réponses modestes au regard de l'ampleur de la catastrophe que représentent l'exclusion et la pauvreté mais peuvent avoir des conséquences très large en termes d'apprentissage et *d'empowerment*. De plus, ces initiatives représentent parfois des expérimentations qui interpellent fortement et autrement l'État (Sen, 1997 et 1997a ; Noël, 1996; Human Development Report, 1997; Mendell et Evoy, 1997; Making Waves, 1998).

Enfin, le démarrage des entreprises et organisations d'économie sociale est habituellement plus difficile que pour les entreprises traditionnelles. En effet, les entreprises et organisations de l'économie sociale supposent dès le départ la formation d'une association et une volonté collective d'entreprendre. De plus, les entrepreneurs sociaux n'ont souvent que des accès limités aux réseaux financiers et au monde des affaires (Thake et Zadek, 1996). Enfin, l'arbitrage entre l'économique et le social suppose un niveau et une qualité d'expertise difficilement accessibles à une seule personne. On comprendra ainsi que ces entreprises et organisations ne sauraient se diffuser sans un soutien et des financements spécifiques. Dans cette visée, nous pouvons identifier une panoplie d'organismes de soutien et de gouvernance locale qui résultent les plus souvent d'initiatives de la société civile.

Certains des organismes de soutien à l'économie sociale existent depuis plusieurs années comme cela est manifeste pour les centres de formation (Centre de formation populaire, Centre Saint-Pierre, Institut de formation en développement économique communautaire, Institut

d'éducation coopérative), pour les groupes conseil (Regroupement québécois des coopératrices et coopérateurs du travail, le Groupe de maintien et de création d'emploi, les Coopératives de développement régional) et pour les instances de gouvernance locale (Corporations de développement économique communautaire, Corporations de développement communautaire, Sociétés d'aide au développement des collectivités). Par ailleurs, d'autres organismes de soutien et de gouvernance sont beaucoup plus récents tels la plupart des fonds communautaires et locaux, les Conseils régionaux de l'économie sociale (CRÉS), les Centres locaux de développement (CLD), etc. La plupart de ces organismes de soutien relèvent de l'économie sociale mais certains d'entre eux sont devenus des institutions hybrides qui occupent un espace intermédiaire entre l'État et la société civile. Ce faisant, ces institutions modifient la relation société civile et État de par le modèle de gouvernance adopté et nous invitent ainsi à revoir la question de la démocratie au plan local et régional.

CONCLUSION

L'analyse que nous venons de proposer résulte aussi bien de notre expérience d'une vingtaine d'années d'intervention sur le terrain de l'économie sociale que de nos recherches sur les transformations socio-économiques du Québec contemporain. Que pouvons-nous retenir à ce double titre? Si les questions sont sans doute plus nombreuses que les réponses, nous pouvons néanmoins formuler quelques hypothèses pertinentes pour l'action et pour la recherche.

Au plan politique, de plus en plus de décisions nous concernant directement sont prises par des instances internationales qui échappent généralement au contrôle démocratique. Par conséquent, en complément avec les mobilisations d'acteurs sociaux à l'échelle mondiale (ex. les contre-sommets), la concertation à l'échelle nationale, notamment celle qui inclut les nouveaux acteurs sociaux, devient incontournable pour repenser les rapports entre l'État, le marché et la société civile autrement que sur le seul mode de l'adaptation aux contraintes externes. Cette concertation devient nécessaire pour poser les paramètres de ce qui pourrait être un nouveau modèle "national" de développement. Comme Kusnet et Taylor¹⁶ (1998:240) le suggèrent à partir du cas européen, " le partenariat social n'est pas une option faible mais une réponse pragmatique et forte à la mondialisation, au changement technologique et au chômage de masse". En somme, si l'on fait l'hypothèse de trajectoires nationales contrastées comme le suggèrent certains analystes (Boyer et Hollingsworth, 1997; Bienefeld, 1996), la

¹⁶Traduction libre de: "However social partemship is not a soft option but a hard-headed and pragmatic response to globalisation, technological change and mass unemployment." (Kusnet and Taylor, 1998: 240).

mondialisation ne fait pas disparaître pour autant les enjeux politiques se situant proprement à l'échelle nationale. D'où l'intérêt d'analyser et de comparer les expériences relevant de l'économie sociale à partir du contexte national et des rapports sociaux se nouant à cette échelle.

Comme nous avons tenté de le montrer dans les pages précédentes, le contexte institutionnel du Québec a été redéfini suite à de nombreuses mobilisations et demandes sociales. Ce contexte influe fortement sur les initiatives de la société civile mais, en même temps, ces dernières contribuent aussi à lui donner sa cohérence actuelle. Par ailleurs, du point de vue de ces initiatives et de leur place dans la société, rien n'est encore acquis. D'une part, l'État tend spontanément à se servir de l'économie sociale pour réduire son déficit, pour créer des emplois et pour réaliser ses politiques sociales et économiques. D'autre part, les organisations et les entreprises d'économie sociale cherchent à se donner des moyens pour réaliser leurs objectifs, pour institutionnaliser leurs acquis et pour se diffuser à l'échelle de la société. Nous sommes donc en présence de compromis qui sont encore loin de définir clairement les contours d'un modèle de développement qui permettrait à l'économie sociale de s'épanouir dans le sens d'une démocratisation de la production et des services collectifs (Lévesque, 1997).

Dans cette visée, la question des conditions pour que l'économie sociale contribue à la reconfiguration de l'État-providence et au renouvellement de la social-démocratie demeure à l'ordre du jour. Dans **l'Appel pour une économie sociale et solidaire** (1998) dont nous avons été les instigateurs avec d'autres, nous avons identifié trois séries de mesures nécessaires pour que l'économie sociale devienne plus solidaire. La première série concerne le soutien de l'État aux entreprises et organisations de l'économie sociale. Ce soutien doit être plus important que celui consenti aux entreprises capitalistes¹⁷ pour au moins deux raisons: d'abord, ces initiatives répondent à des besoins essentiels non satisfaits autrement; ensuite, les règles de ces organisations interdisent l'appropriation privée de ce soutien. La deuxième série de mesures concerne la place accordée aux femmes dans l'économie et les moyens à mettre en oeuvre pour que le développement de l'économie sociale ne se fasse pas sur le dos des femmes. Plus largement, il faut des mesures pour leur assurer dans l'économie une place qui soit socialement acceptable et leur accorder les responsabilités de direction qui leur reviennent. Enfin, la troisième mesure devrait favoriser le développement d'une économie plurielle, d'une économie qui reconnaisse l'importance du non marchand et de l'association dans la production de biens et de services. Dans cette direction, on peut identifier le partage et la réduction du temps de travail,

¹⁷ Ce soutien est important, y compris aux États-Unis. Le magazine **Times** du 9 novembre 1999 nous apprenait qu'aux États-Unis, pays du néolibéralisme, l'État fédéral américain transfère annuellement 125 milliards de dollars aux entreprises capitalistes, soit l'équivalent des taxes sur le revenu payés par 60 millions d'individus et familles.

une politique de la pluriactivité et des mesures pour éviter la ghettoisation du travail des femmes et la régression vers le travail obligatoire des pauvres (le *workfare*).

Du point de vue de la recherche sur les initiatives d'économie sociales, les questions sont également nombreuses. Certaines orientent la recherche plutôt vers les entreprises et organisations elles-mêmes (point de vue micro) et posent entre autres la question de la conformité des pratiques au regard des valeurs et principes mis de l'avant. Dans cette visée, la recherche montre clairement que les entreprises et organisations de l'économie sociale ne sont pas également, ni nécessairement innovatrices. D'autres questions portent plutôt sur la place de l'économie sociale dans la société et sur le rôle que lui attribue l'État (point de vue macro). Ces questions ne peuvent trouver réponse dans l'analyse des initiatives prises une à une. Elles supposent l'examen du contexte institutionnel, du rapport de l'État à la société civile et de la place respective de l'État et du marché. Enfin, certaines questions se situent à l'interface de ces deux points de vue.

Sur les entreprises et organisations elles-mêmes, relevons entre autres les dimensions de recherche suivantes¹⁸ :

- 1) Les **conditions d'émergence et de développement**. Même lorsqu'elles sont portées par les mouvements sociaux, les initiatives relevant de l'économie sociale font face à un dilemme: elles doivent compter sur un soutien externe pour se développer mais elles ne peuvent être pleinement efficaces qu'en maintenant leur autonomie, y compris par rapport à l'État. Le passage de l'expérimentation à l'institutionnalisation, de l'expérience-pilote à sa diffusion à l'échelle de la société ne va pas de soi, y compris quand l'État décide d'y apporter un soutien. D'où l'intérêt de bien connaître non seulement les conditions de succès mais également les cas d'échec.
- 2) Le **mode de fonctionnement des entreprises et organisations**. Ces dernières sont plus complexes que les autres formes d'entreprise en raison de l'arbitrage qu'elles doivent réaliser entre rentabilité financière et rentabilité sociale, d'une part, d'une structure associative ouverte aux usagers et/ou aux employés, d'autre part. Dans cette visée, la participation des usagers et l'organisation du travail doivent être examinées de même que la qualité du fonctionnement démocratique. On comprendra que la participation conjointe des usagers et des travailleurs supposent des connaissances nouvelles.

¹⁸ Ces dimensions d'analyse ont été identifiées par les chercheurs du Centre de recherche sur les innovations sociales dans l'économie sociale, les entreprises et les syndicats (CRISES) dont nous sommes tous les deux membres. Une première grille d'analyse a été proposée par Y. Comeau (1994).

- 3) **La place et le rôle des femmes dans l'économie sociale.** Étant donné le nombre élevé de femmes qui y participent, on doit questionner la capacité des entreprises et organisations de l'économie sociale à faire une place aux femmes et à leur accorder les responsabilités de direction qui leur reviennent, sans oublier l'ensemble des conditions de travail.
- 4) **Les diverses modalités d'apprentissages collectifs** dans des entreprises et des organisations s'efforçant d'arrimer l'économique et le social. Quelle est la nature du savoir propre à l'entrepreneuriat collectif? Comment ce savoir se constitue-t-il à partir de compétences alimentées aussi bien par le travail social que par la science du management? Comment le fonctionnement associatif permet-il la constitution de ces apprentissages et leur partage? À quelles conditions et comment cet apprentissage collectif peut-il être diffusé à l'échelle de la société et contribuer ainsi à un élargissement de la démocratie économique et de la solidarité entre les citoyens.

À l'interface du micro et du macro,

- 5) les rapports entre **les entreprises d'économie sociale, l'État et le marché** offrent plusieurs directions pour des recherches. D'abord le contexte institutionnel et la nature des interventions du secteur public sur l'économie sociale. Ensuite, la question de la contribution de l'économie sociale aux objectifs relevant de l'intérêt général. Enfin, la question de la non substitution des emplois du secteur public par l'économie sociale doit être prise en considération de même que les points forts et faibles de chacun des secteurs (privé, public et économique sociale) au regard des activités et des besoins à combler.
- 6) **la question de l'évaluation socio-économique** et de la mesure de l'impact de ces initiatives devient incontournable. Cette question concerne aussi bien les entreprises et organisations prises une à une que l'ensemble de ces initiatives dans un secteur donné, telles l'aide à domicile dans le développement social encore les coopératives forestières dans le développement local. Dans cette visée, il faut mettre au point de nouvelles méthodologies d'évaluation et de nouvelles familles d'indicateurs pour rendre compte aussi bien de la rentabilité économique que de la rentabilité sociale, de la qualité des services offerts que des conditions de travail, de la contribution au capital social que du renforcement de la démocratie dans les organisations et les collectivités locales.
- 7) En dernier lieu, **des analyses comparatives** des expériences québécoises avec celles du reste du Canada, d'une part, et avec celles de d'autres pays du Nord et même du Sud, d'autre part (en collaboration avec des chercheurs à l'extérieur du Québec).

Enfin, comme nous l'avons mentionné dans la première partie de cette conclusion, le contexte institutionnel est relativement déterminant quant au potentiel de changement social de l'économie sociale. Ainsi, nous faisons l'hypothèse que l'intérêt de l'économie sociale résiderait principalement dans sa capacité à questionner à la fois le marché et l'État du point de vue aussi bien de l'efficacité et de la qualité des services que de la démocratisation des services collectifs et de la production. Cependant, ce questionnement n'a de portée significative que dans la mesure où l'économie sociale n'est ni marginalisée, ni circonscrite aux seuls miséreux comme le voudraient les tenants du néolibéralisme. Cela suppose également, comme nous l'avons indiqué ailleurs, que les acteurs sociaux partagent une réelle volonté de s'investir dans la démocratisation et la modernisation aussi bien du secteur public que du secteur privé.

BIBLIOGRAPHIE

Amin, Ash (1996), "Beyond Associative Democracy", *New Political Economy*, **1**, (3).

Amin, Ash and Hausner, Jerzy (eds) (1997), **Beyond Market and Hierarchy**. Edward Elgar Publishing, Cheltenham, Glos, U.K., 352p.

Appel pour une économie sociale et solidaire, Montréal, CIRIEC Canada, 1998, 8 p.

Archibald, C. (1983), **Un Québec corporatiste? Corporatisme et néo-corporatisme: du passage d'une idéologie corporatiste sociale à une idéologie politique. Le Québec de 1930 à nos jours**. Hull, Éditions Asticou.

Bancal, Jean (1970), **Proudhon. Pluralisme et autogestion**, tome 1: les fondements; tome 2: les réalisations. Paris, Aubier Montaigne, 254 p. et 238 p.

Bartoli, Henri (1996), **L'économie au service de la vie. Crise du capitalisme. Une politique de civilisation**, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 496 p. (Voir entre autres le chapitre 1: Intégrer l'économique et le social).-

Baslé, Maurice et alii (Sous la dir) (1988), **Histoire des pensées économiques**. Tome 1: **Les fondateurs**. Tome 2: **Les contemporains**. Paris, Sirey, 374 p. et 556 p.

Bélanger, Jean-Pierre (1995), **Les organismes communautaires duréseau: un secteur de l'économie sociale à consolider et à développer**, Québec, Doc. de travail (1ère version).

Bélanger, Jean-Pierre (1994), **Proposition d'un programme massif de MAD et de création d'emplois permanents pour le BAS**, Québec, Mars 1994 (doc. revu en mai 1994).

Bélanger, Paul R. et Benoît Lévesque (1992), "Le mouvement populaire et communautaire: de la revendication au partenariat", in Gérard Daigle et Guy Rocher (Sous la dir.), **Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis**, Montréal, PUM, pp. 713-747.

Bienefeld, Manfred, (1996) "Is a Strong National Economy a Utopian Goal at the End of the Twentieth Century?" in Robert Boyer and Daniel Drache (eds). **States Against Markets. The Limits of Globalization**, London, Routledge. pp. 415-451.

Bjoern, Claus (1988), **Co-operation in Denmark. Past and Present**, Daske Andelsselskaber.

Borzaga, Carlo (1995), "Les coopératives sociales en Italie", **Revue des Études Coopératives Mutualiste et Associatives**, No 258 (56), pp. 47-63.

Boucher, Jacques (1992), "Les syndicats: de la lutte pour la reconnaissance à la concertation conflictuelle", in Gérard Daigle (Sous la dir.), **Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis**, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, pp. 107-136.

Brunelle, Dorval (1978), **La désillusion tranquille**, Montréal, HMH.

Bruyn, Severyn T. (1987), **The Field of Social Investment**, Cambridge, Cambridge University Press, 304 P-

Bruyn, Severyn T. (1977), **The Social Economy**, New York, Wiley.

Castel, Robert (1995), **Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat**, Paris, Fayard, 490 p.

Chantier de l'économie sociale (1996). **Osons la solidarité! Rapport du groupe de travail sur l'économie sociale**, Montréal, Sommet sur l'économie et l'emploi, octobre, 64 p.

- Cohen, Joshua and Joël Rogers (1995) **Associations and Democracy**. London, Verso.
- Coleman, James (1988), "Social capital in the creation of Human Capital", **American Journal of Sociology**, Vol. 94, pp.S95-S120.
- Comeanu, Yvan (1994), **L'analyse des données qualitatives**, Montréal (UQAM), Cahier du CRISES no ET9402.
- Comeau, Yvan et Benoît Lévesque, "Workers' Financial Participation in the Property of Entreprises in Québec", in **Economie and Industrial Democracy**, Vol. 14 no 2 (1993), pp. 233-250.
- Conseil wallon de l'économie sociale (1990), **Rapport à l'exécutif régional Wallon sur le secteur de l'économie sociale**, Namur (Belgique).
- Côté, Daniel (1992), "Modèle d'analyse stratégique des coopératives", **Coopératives et Développement**, Vol. 24 no 1, pp. 17-40.
- D'amours, Martine (1997), **L'économie sociale au Québec, cadre théorique, histoire, réalités et défis**, Montréal, IFDEC, 80 p.
- Defourny, Jacques (1991). "L'émergence du secteur d'économie sociale en Wallonie ", **Coopératives et développement**, vol. 23, n° 1, 151-175.
- Defourny, Jacques, Favreau, Louis et Jean-Louis Laille (Sous la dir.) (1998), **Insertion et nouvelle économie sociale. Un bilan international**, Paris, Desclée de Brouwer, 372 p.
- Defourny, Jacques et José L. Carlos Monzon (Sous la dir.) (1992), **Économie sociale. Entre économie capitaliste et économie publique/The Third Sector. Coopératives, Mutuals and Nonprofit Organizations**, Bruxelles, De Broeck Université, 459 p.
- Deschênes, Gaston (1979), "Le mouvement coopératif est-il cyclique?", in **Le Mouvement coopératif québécois, Guide bibliographique**. Montréal, Ed. du jour, pp. 1-13.
- Desroche, Henri (1991), **Histoires d'économies sociales. D'un tiers état aux tiers secteurs, 1791-1991**, Paris, Syros Alternatives, 261 p.
- Desroche, Henri (1983), **Pour un traité d'économie sociale**, Paris, CIEM (préface de Michel Rocard), 254 P-
- Desroche, Henri (1982), **Charles Gide (1847-1932). Trois étapes d'une créativité**, Paris, CIEM.
- Dockès, Pierre (1996), **La société n'est pas un pique-nique, Léon Walras et l'économie sociale**, Paris, Economica, 308 p.
- Dumais, Mario (1976), "Notes de recherche. Coopératives et capitalisme", in **Revue d'histoire de l'Amérique française**, Vol. 29 no 4 (mars 1976).
- Dupuis, Jean-Pierre (1998), "Le rôle des acteurs locaux et régionaux dans la construction du modèle québécois de développement économique", in Marc-Urbain Proulx (Sous la dir.), **Territoire et développement économique**, Paris et Montréal, L'Harmattan, 1998, pp. 129-153.
- Enjolras, Bernard (1995), **Le marché providence. Aide à domicile, politique sociale et création d'emploi**, Paris, Desclées de Brouwer, 252 p.
- Enjolras, Bernard (1994), "Vers une théorie socio-économique de l'association: l'apport de la théorie des conventions", in **Revue des études coopératives, associatives et mutualistes**, No 48, pp.93-106.
- Flynn, Rob (1997), "Quasi-welfare, Associationalism and the Social Division of Citizenship", **Citizenship Studies**, Vol. 1, no 3, pp. 335-350.

Fontan, Jean-Marc (1991) **Les Corporations de développement économique communautaire montréalaises. Du développement économique communautaire au développement local de l'économie**, Montréal, Département de sociologie (Université de Montréal), 1991, Thèse de doctorat.

Fukuyama, Francis (1995), **Trust. The Social Virtues and the Creation of Prosperity**, New York, The Free Press.

Gislain, Jean-Jacques et Philippe Steiner (1995), **La sociologie économique, 1890-1920**, Paris, Presses Universitaires de France, 236 p.

Gislain, Jean-Jacques et Christian Deblock (1989), "L'économie sociale en perspective: émergence et dérive d'un projet de société", in Benoît Lévesque, André Joyal et Orner Chouinard (Sous la dir.), **L'autre économie, une économie alternative?** Québec, Presses de l'Université du Québec, pp. 55-88.

Gow, J. I. (1986), **Histoire de l'administration publique québécoise, 1867-1970**. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.

Granovetter, Mark (1994), "Business Groups", in Neil J. Smelser and Richard Swedberg (Eds), **The Handbook of Economic Sociology**, Princeton and New York, Princeton University Press and Russell Sage Foundation, pp. 453- 475.

Grant, Michel, Bélanger, Paul R. et Benoît Lévesque (1997), **Nouvelles formes d'organisation du travail, Études de cas et analyses comparatives**, Paris et Montréal, L'Harmattan , 332 p.

Gueslin, André (1997), **L'invention de l'économie sociale. Idées, pratiques et imaginaires coopératifs et mutualistes dans la France du XIXe siècle**, Paris, Economica, 430 p.

Hirst, Paul (1994), **Associative Democracy: New Forms of Economic and Social Governance**, Amherst, University of Massachusetts Press.

Hollingsworth, J. Rogers and Robert Boyer (Eds.) (1996), **Contemporary Capitalism. The Embeddedness of Institutions**, Cambridge University Press, 492 p.

Human Development Report (1997), United Nations Development Program, Oxford, Oxford University Press.

Hyden, Goran (1998), "Building Civil Society at the Turn of the Millennium", John Burbidge (Ed.), **Beyond Prince and Merchant. Citizen Participation and the Rise of Civil society**, New York, Pact Publications, pp. 17-46.

Jette, C., B. Lévesque, L. Mager et Y. Vaillancourt (1999), **Économie sociale et transformation de l'État-providence dans le domaine de la santé et du bien-être. Recension des écrits**, Montréal, CRISES/LAREPPS, 132 p.

Jette, C., Thériault, L., Mathieu, R. et Y. Vaillancourt (1998), **Évaluation du logement social avec support communautaire à la Fédération des OSBL d'Habitation de Montréal (FOHM)**, Montréal, LAREPPS-UQAM, 215 p.

Kautsky, Karl (1893), **Thomas More and his Utopia, With an historical introduction**, London (1893) et New York (1927).

Kusnet, David and Robert Taylor (1998), "Economic Growth and Social Justice in the Global Economy: Political Challenges, Policy Choices", in David Foden and Peter Morris (Eds), **The Search for Equity, Welfare and Security in the Global Economy**, London , Lawrence and Wishart, pp. 226-245.

Laville, Jean-Louis (1999), "Les coopératives sociales italiennes", **Nouvelles Pratiques Sociales**, Vol. 12 no 1.

Laville, Jean-Louis (Sous la dir.) (1994), **L'économie solidaire. Une perspective internationale**. Paris, Desclée de Brouwer, 334 p.

Leduc Browne, Paul and Pierrette Landry (1995), **The Third Sector and Employment**, Ottawa, Canadian Centre for Policy Alternatives, 1995, 438 p. (First draft).

Lévesque, Benoît (1997), "Démocratisation de l'économie et économie sociale", in G. Laflamme, P.-A. Lapointe et alii (sous la dir.), **La crise de l'emploi. De nouveaux partages s'imposent**, Québec, PUL, pp.87-123.

Lévesque, Benoît (1981), "Les coopératives et le socialisme de l'an 2000", in **Interventions en économie politique**, No 6, pp. 193-210.

Lévesque, Benoît et Daniel Coté (1995), "Les changements des principes coopératifs à l'heure de la mondialisation: à la recherche d'une méthodologie", in Alberto Zevi et José Luis Monzon Campos (Sous la dir.), **Coopératives, marchés, principes coopératifs**, Bruxelles, De Boeck-Université, pp.1-15.

Lévesque, Benoît et Bill Ninacs (1997), "L'économie sociale au Canada: le modèle québécois", in **Stratégies locales pour l'emploi et l'économie sociale**, Montréal, OCDE-IFDEC, pp. 131-145.

Lévesque, Benoît et Marguerite Mendell (1998), "Les fonds régionaux et locaux de développement au Québec: des institutions financières relevant principalement de l'économie sociale", in Marc-Urbain Proulx (Sous la dir.), **Territoires et développement économique**. Paris, L'Harmattan, pp. 233-269.

Lévesque, Benoît et Yves Vaillancourt (1998), **Les services de proximité au Québec: de l'expérimentation à l'institutionnalisation**, Montréal, Cahiers du CRISES et Cahiers du LAREPPS.

Lévesque, Benoît et Marie-Claire Malo (1992), "L'économie sociale au Québec: une notion méconnue, une réalité économique importante", in Jacques Defourny et Carlos Monzon (Sous la dir.), **Économie sociale. Entre économie capitaliste et économie publique/The Third Sector. Coopératives, Mutuals and Nonprofit Organizations**, Bruxelles, De Broeck Université, pp. 215-276

Lévesque, Benoît, Marie-Claire Malo et Jean-Pierre Girard (1999), **L'ancienne et la nouvelle économie économie sociale: deux dynamiques, un mouvement? Le cas du Québec**, Montréal, Cahier de la Chaire de coopération Guy-Bernier.

Lipietz, Alain (1989), **Choisir l'audace. Une alternative pour le XXIe siècle**, Paris, La Découverte, 156p.

Lynch, M. (1995), **Social Economy**, No 33, April -May (1995). **Making**

Waves. "Development Finance". Vol.9, No.3, Autumn 1998.

Martel, Jean-Louis (1987), " L'organisation coopérative et les projets de restauration des années 30 au Québec," in **Coopératives et Développement**, Vol. 18, no 2, pp.15-38.

Martin, Jean-Baptiste (1983), **La fin des mauvais pauvres. De l'assistance à l'assurance**. Seyssel (France), Éditions du Champ Vallon, 198 p.

Martin, Ron (1999), "The New Geographical Turn in Economies: some critical reflections", in **Cambridge Journal of Economics**, Vol. 23, pp. 65-91.

Marx, Karl et Friedrich Engels (1976), **Les utopistes**, Paris, Maspero, 180 p.

Marx, Karl et Friedrich Engels (1976a), **Utopisme et communauté de l'avenir**, Paris, Maspero, 190 p.

Melucci, Alberto (1989), **Nomads of the Présent. Social Movements and Individual Needs in Contemporary Society**, London, Century Hutchinson Limited, 288 p.

Mendell, Marguerite (1994), "New Social Partnerships: Crisis Management or a New Social Contract?", in Vered Amit-Talai et Henri Lustiger-Thaler (Eds), **Urban Lives, Fragmentation and Resistance**. Toronto, Mac Lelland Stewart, pp.

Mendell, Marguerite (1999), "The Social Economy in Québec: Discourse and Stratégies", in Eleanor Mac Donald and Abigail Bakan (Eds), **Critical Political Studies: debates and dialogues for the Left**, London, James Currey Press.

Mendell, Marguerite et Lance Evoy (1997), "Democratizing Capital:: Alternative Investment Stratégies" in Eric Shragge (Ed.), **Community Economic Development. In Search of Empowerment**, Montréal, Black Rosé Books. pp.1 10-130.

Milchelsen, Johannes (1992), "The Market, the Welfare State and the Socio-Economic Sector", in Jacques Defourny et José L. Monzon Campos (Eds), **Économie sociale. Entre économie capitaliste et économie publique/The Third Sector. Cooperative, Mutual and Nonprofit Organizations**, Bruxelles, De Boeck-Université, pp. 257-292.

Minville, Esdras (1980), **Oeuvres complètes**, tome 2. **Systèmes et structures économiques** (édité par F.-A. Angers et R. Paradis), Montréal, Fides et Les Presses H.É.C., 770 p.

Monnier, Lionel et Bernard Thiry (1997), "Architecture et dynamique de l'intérêt général", in Monnier, Lionel et Bernard Thiry (Sous la dir.), **Mutations structurelles et intérêt général. Vers quels nouveaux paradigmes pour l'économie publique, sociale et coopératives?**, Bruxelles, De Boeck Université, pp. 11-30.

Monxon, José L. et José Barea (1991), **Libro Blanco de la Economica Social en Espana**, Madrid, Centra de Publicatciones, Ministerio de Trabajo.

More, Thomas (1516), **L'utopie**, Paris, Éditions Sociales, 1974, 208 p.

Neamtan, Nancy (1997), "L'expérience du Groupe de travail sur l'économie sociale mis sur pied par le gouvernement du Québec: l'arrimage des politiques sociales et des politiques économiques", in **Stratégies locales pour l'emploi et l'économie sociale/Local strategies for Employment and the Social Economy**, Montréal, OCDE/IFDEC, Les Actes du Colloque/Proceedings of the Conférence, pp.85-90.

Noël, Alain (1996), "Vers un nouvel État-providence? Enjeux démocratiques", in **Politique et Sociétés**, no 30, pp. 3-28.

OCDE (1996), **Réconcilier l'économique et le social. Vers une économie plurielle**. Paris, OCDE, 238 p.

Plum, Werner (1975), **Les utopies anglaises, modèles de coopération sociale et technologique**, Bonn-Bad Godesberg, Cahiers de l'Institut de recherches de la Fondation Friedrich Ebert, 114 p.

Polanyi, Karl (1944), **The Great Transformation**. Boston, Beacon Press, 315 p.

Poulin, Pierre (1990), **Histoire du Mouvement Desjardins. Tome 1: Desjardins et la naissance des caisses populaires**. Montréal, Québec/Amérique, 374 p.

- Putnam, Robert (1993), **Making Democracy Work: Civic Traditions in Modern Italy**. Princeton University Press, Princeton (N.J.).
- Rima, I. H. (1967), **Development of Economic Analysis**, Homewood (Illinois), Richard D. Irwin, 422 p.
- Rudin, Ronald (1990), **Quebec's Caisses Populaires, 1900-1945. In Whose Interest?** Montréal and Kingston, McGill-Queen's University Press, 186 p.
- Schumpeter, Joseph A. (1954), **History of Economic Analysis**, Oxford University Press, 1260 p.
- Schmitter, P.C. (1992), "Interest Systems and the Consolidation of Democracies", dans A.G. MARKS et L. (dir.), **Reexamining Democracy**, Londres, Sage Publication, pp. 156-181.
- Sen, Amartya (1997), **On Economic Inequality**, Oxford, Clarendon Press.
- Sen, Amartya (1997a), "L'inégalité, le chômage et l'Europe d'aujourd'hui", in **Revue internationale du travail**, Vol. 136 no 2, pp. 169-186.
- Shragge, Eric (Ed.) (1997), **Community Economic Development. In Search of Empowerment**, Montréal, Black Rosé Books.
- Steiner, Philippe (1998), **La sociologie économique, 1890-1920**, Paris, Presses Universitaires de France, 236p.
- Stiglitz, Joseph (1998), **Towards a New Paradigm for Development: Strategies, Policies and Processes**, Geneva, Prebisch Lecture at UNCTAD.
- Swedberg, Richard (1987), **Economic sociology: Past and Present**, London and Newbury Park (California), Sage Publications, 222 p.
- Thake, Stephen et Simon Zadek (1996), **Practical People Noble Causes. How to support community-based social entrepreneurs**. London, New Economics Foundation, 60 p.
- Theriault, Joseph-Yvon (1995), "La démocratie coopérative a-t-elle un avenir?", dans M.-T. Seguin (Dir.), **Pratiques coopératives et mutations sociales**, Paris, L'Harmattan, pp. 47-58.
- Thevenot, Laurent (1994), "Nouvelles figures du compromis", in B. Eme et J.-L. Lavoie, **Cohésion sociale et emploi**, Paris, Desclée de Brouwer, pp.211-228.
- Vienney, Claude (1994), **L'économie sociale**, Paris, La Découverte, 126 p.
- Vaillancourt, Yves et Jean-Louis Lavoie (1998), "Les rapports entre associations et État: un enjeu politique", **Revue du MAUSS Semestrielle (PARIS)**, No 11, pp. 119-135.
- Vaillancourt, Yves avec la coll. de C. Jetté (1997), **Vers un nouveau partage des responsabilités dans les services sociaux et de santé. Rôles de l'État, du marché, de l'économie sociale et du secteur informel**, Montréal, Cahiers du LAREPPS, NO 97-05, 302 p.
- Winch, Christopher (1998), "Listian Political Economy: Social Capitalism conceptualised?", In **New Political Economy**, Vol. 3 no 2, pp. 301-316.